

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tableau II
Principales usines projetées.

Usine	Cours d'eau	Canton	Concessionnaire	Etat actuel de l'affaire
1. Aarau-Wildeggen	Aar	Argovie	Chemins de fer fédéraux	Mise au net du projet de construction
2. Wildeggen-Brougg	Aar	Argovie	S. A. Motor, Baden	Travaux préparatoires
3. Böttstein-Gippingen	Aar	Argovie	Forces motrices du Nord-Est suisse S. A., Baden	Exécution des travaux renvoyée provisoirement
4. Usine de l'Etzel	Sihl	Schwiz-Zurich-Zoug	Chemins de fer fédéraux	Etablissement du projet de construction; pourparlers au sujet de la concession; examen des oppositions présentées à la suite de la publication des plans effectuée en 1923 dans les districts schwyzois d'Einsiedeln et de Hölle.
5. Usines de la Grimsel	Aar	Berne	Forces motrices bernaises S. A., Berne	Etudes presque terminées
6. Vernayaz	Trient	Valais	Chemins de fer fédéraux	Construction décidée; exécution de travaux préparatoires
7. Usines sur le Rhin Postérieur	Rhin Postérieur	Grisons	Usines rhétiques pour l'électricité S. A., Thusis	Etablissement d'un projet général et mise au net du projet de construction pour l'usine de Sufers-Andeer en première étape
8. Nieder-Schwörstadt	Rhin	Argovie	Motor S. A., Baden Usine pour le transport de force à Rheinfelden S. A.	Pourparlers au sujet de la concession
9. Dogern	Rhin	Argovie	Escher, Wyss & Cie, Zurich H.-E. Gruner, Ingénieur, Bâle	Pourparlers au sujet de la concession
10. Rekingen	Rhin	Argovie-Zurich	Buss S. A., Bâle Lonza S. A.	Pourparlers au sujet de la concession

date du 5 mars 1923 l'autorisation de relever d'un mètre le niveau de retenue au barrage de l'usine d'Eglisau par rapport au niveau fixé dans la concession du 3 septembre 1913. La société concessionnaire a été invitée à compléter les calculs de remous en tenant compte des conditions actuelles du cours du fleuve. Ces calculs complémentaires ne nous sont pas encore parvenus.

b) *Usines projetées sur le Rhin.* La commission badoise-suisse a examiné les 25, 26 et 27 juin 1923 les oppositions qui, sur le vu de la mise à l'enquête publique, ont été présentées contre les projets des usines de Schwörstadt, Dogern et Rekingen. Ces oppositions n'appellent que des changements de minime importance. La commission a fixé dans les projets de concession les dispositions techniques y relatives; les dispositions d'ordre économique n'ont en revanche pas encore pu être fixées définitivement. A cet égard notre délégation a établi un nouveau projet qui a été soumis aux cantons intéressés ainsi qu'aux requérants. Les uns et les autres se sont déjà prononcés sur le dit projet.

Afin d'obtenir les données nécessaires pour les projets concernant l'aménagement du secteur Bâle-lac de Constance, dont l'étude du tronçon Birsfelden—Eglisau est confiée à l'Etat de Bade et celle du tronçon Eglisau-Schaffhouse à l'Association suisse du nord-est pour la navigation du Rhin au lac de Constance (Nordostschweizerischer Verband für Schifffahrt Rhein—Bodensee), on a procédé sur territoire suisse à des relevés topographiques le long du Rhin et dans le fleuve même à des relevés de profils en travers. En ce qui concerne la régularisation du lac de Constance, dont s'occupe le Service fédéral des eaux, nous renvoyons au chapitre « Régularisation des lacs ».

2. Forces hydrauliques du Rhône.

Usine de Chancy-Pougny. Les travaux de construction se sont poursuivis en 1923 conformément au programme. On prévoit la mise en service pour le 1^{er} novembre 1924.

Vu l'échange de notes du 24 mars 1923 entre la Suisse et la France, l'avenant à la concession du 28 décembre 1917 établi par la Suisse le 11 août 1920 a été mis en vigueur par les deux Etats. Cet avenant détermine les obligations du concessionnaire en ce qui concerne l'aménagement des forces motrices du Rhône entre l'usine de Chancy-Pougny et la frontière franco-suisse sur la rive gauche du Rhône, près des « Etournelles », ainsi que les mesures à prendre pour la protection du poisson à ces deux endroits.

3. Forces hydrauliques du Doubs.

Nous avons été en 1923 en pourparlers avec le canton de Berne en vue de la préparation des futures négociations qui auront lieu avec la France.

(A suivre.)

Cours de soudage à l'autogène.

La « Société Continentale de Lumière et de Constructions mécaniques », à Dubendorf (Zurich), a organisé, cette année de nouveau, des cours de soudage à l'autogène dont le prochain aura lieu, du 22 au 24 septembre, dans ses ateliers, à Dubendorf. Ladite Société tient le programme des cours à la disposition des intéressés.

SOCIÉTÉS

Congrès de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux.

Les différentes manifestations de ce congrès, fort bien organisé par la Section suisse et dont nous rendrons compte ultérieurement, se sont déroulées avec un plein succès, du 25 au 29 août, conformément au programme que nous avons publié dans notre numéro du 19 juillet dernier.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Zurich, le 14 juillet 1924

Au Département fédéral de l'intérieur,
Berne.

Monsieur le Président de la Confédération,

Comme nous avons eu l'honneur de l'écrire le 31 mai 1924 à la Chancellerie fédérale, la motion Grimm ainsi que les plaintes exprimées par la presse ont décidé la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (S. I. A.) à s'occuper de la question de l'aménagement des forces hydroélectriques suisses et de l'exportation d'énergie. Notre Société estime qu'il y a un certain intérêt à entendre à ce sujet l'opinion des techniciens, en particulier celle des ingénieurs qui s'occupent pratiquement de ces questions.

L'Assemblée des Délégués de la S. I. A. du 1^{er} décembre 1923 avait accepté la proposition du Comité Central, d'inviter toutes les sections à discuter ces problèmes sur la base d'un questionnaire. Voici un résumé de cette discussion :

La majorité de nos membres préconise une entente amiable et libre des usines hydroélectriques au sujet de la distribu-